



Retenue sur dépôt de garantie pour plan de travail

Par **Alex44**, le **25/09/2019** à **18:00**

Bonjour,

Je me permet de venir vers vous pour savoir si nous avons d'éventuels recours sur le cas suivant :

Nous avons loué un appartement neuf durant 3 ans et demi.

Lors de l'état des lieux de sortie, il a été notifié (à juste titre) "plan de travail abimé / détergeant". Nous avons malencontreusement fait une tache de détergeant lors du nettoyage. Les propriétaires veulent faire changer le plan de travail et nous informe qu'ils ont un devis de 691€ !! (notre caution était de 620€). Le prix nous semble exorbitant car ce genre de plan de travail vaut moins de 100€ dans les divers magasins de bricolage, même si je suis conscient qu'il y a la main d'oeuvre en plus.

Ils retiendraient donc la totalité de la caution pour changer ce plan de travail. Malgré que nous comprenions un dédommagement pour cette tâche, elle n'entraîne en rien l'utilisation.

Sommes nous obligé d'accepter ce devis ?

Pour les autres infos sur les relations de fin de bail : Nous n'avons pas d'original de l'état des lieux, ils nous ont envoyé une copie par mail 4 jours plus tard, ils nous ont dit avoir été obligé de repeindre toute la pièce de vie pour 150€ et qu'ils nous en faisaient cadeau, sauf qu'aux dernières nouvelles du nouveau locataire, le mur était dans l'état exact de notre départ.

Nous souhaitons savoir s'il peut y avoir abus de leur part ?

Merci de m'avoir lu,

Cordialement,